



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2023 028

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS  
COMMUNAUTAIRES ASSOCIES**

**MARCHE DE TRAVAUX DE CONFORMITE ET DE MAINTENANCE DES ASCENSEURS DES  
BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY -  
SIGNATURE D'UN AVENANT N°1**

Vu la décision n°2021/376 du 23 juillet 2021, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay a décidé d'attribuer un accord cadre à bons de commande avec la société OTIS SCS, ayant son siège social à Marcq-en- Baroeul (59700), 340/4 avenue de la Marne, Parc Europe, ayant pour objet la réalisation des travaux de conformité et de maintenance des ascenseurs des bâtiments de la Communauté d'Agglomération et la signature pour une période de deux ans à compter de la date de notification, reconductible une fois deux ans pour un montant maximum de :

- 150 000 € HT pour la période initiale
- 150 000 € HT pour la période de reconduction,

Considérant que le marché a été notifié au titulaire le 19 août 2021,

Considérant que suite à l'installation d'un ascenseur du Centre Régional d'Arts Martiaux à Verquin, il convient d'ajouter un nouveau prix au Bordereau des Prix Unitaire d'un montant suivant :

Désignation	PU en € HT
Maintenance de l'appareil Ascenseur marque OTIS N°SLEZ5 Centre Régional d'Arts Martiaux- Verquin Année de mise en service 2022	890

Considérant qu'à cet effet, il y a lieu de signer un avenant n°1,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un avenant n°1 au marché relatif aux travaux de conformité et de maintenance des ascenseurs des bâtiments de la Communauté d'Agglomération avec la société OTIS SCS, ayant son siège social à Marcq-en-Baroeul (59700), 340/4 avenue de la Marne-Parc de l'Europe, ayant pour objet l'ajout d'un prix supplémentaire au Bordereau des Prix Unitaires, relatif à la maintenance de l'appareil au Centre Régional Arts Martiaux de Verquin.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **19 JAN. 2023**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **20 JAN. 2023**

Et de la publication le : **20 JAN. 2023**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**